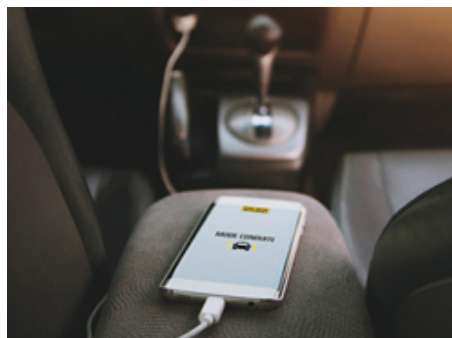


Ne laissez pas votre téléphone vous distraire au volant



Débrancher son téléphone portable, répondre à un message, lire une notification, des petits gestes qui semblent anodins mais qui obligent, lorsque l'on conduit, à **quitter la route des yeux au moins 5 secondes**. Ces gestes **multiplient par 23 le risque d'accident**. A tel point qu'un **accident corporel sur 10 serait lié à l'utilisation du téléphone au volant**. L'usage du téléphone au volant est devenu **l'une des principales causes d'accident au volant** avec la vitesse et l'alcool.

Pour aider les automobilistes, les motards et les cyclistes à résister à la tentation de prendre leur téléphone en main, la Sécurité routière a développé la fonctionnalité « Mode Conduite ».

La **fonctionnalité « Mode Conduite » bloque**, pendant la durée du trajet en voiture, à moto ou à vélo, les appels entrants et les notifications des SMS et envoie automatiquement un message d'indisponibilité à ceux qui vous contactent pour les informer que vous conduisez.

Le **message envoyé est personnalisable** par groupe de contacts : famille, amis, collègues, etc.

Une fois arrivé à destination, le conducteur **reçoit les notifications d'appels et de SMS**.

Le conducteur peut choisir d'**automatiser l'activation de l'application sans aucune action de sa part** par le biais du Bluetooth ou du détecteur de mouvement. L'application détecte le mouvement de la voiture et active automatiquement « Mode Conduite ».

L'activation de l'application n'empêche pas l'utilisation du GPS de son smartphone.

L'application « Mode Conduite » de la Sécurité routière est disponible gratuitement sur **Android**.

Sous **iOS11**, l'iPhone peut détecter une situation de conduite et empêcher les notifications du téléphone : il suffit d'activer la fonctionnalité native « Ne pas déranger en voiture ».

Sous **Windows Phone**, il existe un « Mode Conduite » qui peut être configuré directement dans les paramètres du téléphone.

Eric Houquet, 12/07/2018